



Au Bureau confédéral de la CGT

Montreuil, le 6 novembre 2023

Chères et chers Camarades,

Après avoir pris le temps et le recul nécessaire, suite à la signature de la CGT de l'accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco, il apparaît utile de ne pas tourner la page sur cette négociation qui porte un enjeu pour les salarié-s et retraité-s du privé, mais également au-delà sur le devenir de notre système de retraite pour les années à venir.

On ne peut tourner la page sans s'interroger sur les difficultés à comprendre le changement de stratégie, sous l'impulsion de bureau confédéral, alors tous les écrits et prises de positions de la délégation démontrent que le contenu de cet accord ne répond pas aux revendications défendues par la CGT et bien souvent en accord avec les autres organisations syndicales :

- Maintien du pouvoir d'achat des retraité-es ;
- Garantie minimale de point ;
- Stabilisation du taux de rendement de la retraite ;
- Pilotage des réserves à remettre en cause.

La lettre sur les réserves qui accompagne la signature de la CGT est révélatrice de ce point de vue, en montrant que cet accord valable pour 4 ans, ne répond pas aux attentes et revendications des salarié-es actif-ves et les 13,2 millions de retraité-es.

Comment expliquer cette signature aux retraité-es qui, sous l'impulsion de l'UCR-CGT, des UFR et des USR, ce sont mobilisé-es pour augmenter leurs pensions de 10 % pour 2023, afin de maintenir leur pouvoir d'achat. Avec la mobilisation du 24 octobre, avec des rassemblements dans tout le pays, dans l'unité des organisations syndicales, et un dépôt de 62 000 pétitions dans les préfectures et à l'Élysée, ils ont participé fortement également à la journée européenne du 13 octobre avec la CGT.

Les 4,9 % qui représentent, en moyenne, une revalorisation mensuelle entre 27 € et 35 € pour 80 % des retraité-es, ne peuvent être considérés comme acquis arraché, alors que l'inflation sur un an dépasse les 6 % et les prévisions de l'Insee se situent autour de 8 %. De plus, cela représente une partie du rattrapage au titre de 2022. Pour information les retraité-es ont perdu en moyenne 4,6 % en 2022 (régime général et complémentaire compris). A cela, il est prévu pour les années 2025 et 2026 une revalorisation du point retraite inférieure de 1,16 % par rapport à l'inflation.

union confédérale des retraités • 263 rue de Paris case 3-1 • 93515 Montreuil cedex

Secrétariat général : 01 55 82 83 70 • Politique financière : 01 55 82 83 71 • Vie syndicale : 01 55 82 83 69 ou 83 79 •
Fax : 01 55 82 83 75 • E-mail : ucr@cgt.fr • Site : www.ucr.cgt.fr

Concernant le malus de 10 % qui impose de prendre sa retraite un an plus tard, n'était plus tenable puisque les salarié-es devront travailler jusqu'à 64 ans, voir plus pour les ICT. L'Agirc-Arrco a des résultats qui battent des records avec des réserves qui dépassent plus de 90 milliards cette année, soit l'équivalent d'un an de prestations.

Ce qui est le plus important avec cet accord, dans la continuité des accords précédents et de l'accord de base de 2017, c'est la politique d'abaissement du taux de rendement de la retraite pour les générations futures, dès 2024.

Pour la première fois, cet accord va se traduire par un taux de rendement en dessous de 5 %, alors qu'il se situe à 7,43 % en 2021. Cette chute touchera encore plus les cadres, les poussant vers la capitalisation, comme le revendique le Medef.

La règle d'or qui donne la priorité à une trajectoire financière sur 15 ans, avec des réserves qui sont utilisées dans des placements financiers, spéculatifs dans des actions de grandes entreprises en France et à l'étranger, se fait sur le dos des retraité-es avec les cotisations des salarié-es actif-ves.

L'Agirc-Arrco a les moyens pour répondre aux revendications des retraité-es et prendre des mesures spécifiques pour les petites retraites qui, avec la précarité de l'emploi et les carrières « hachées », se développent en touchant très fortement les femmes. La pauvreté est aussi une réalité parmi les retraité-es.

Vous comprendrez que, face à une telle situation sociale, le choix de la signature CGT pour s'opposer à la volonté du gouvernement de ponctionner dans les réserves de la caisse complémentaire aurait mérité un autre débat, alors que durant la négociation les comptes-rendus aux organisations montraient que le patronat voulait imposer plutôt ses choix. D'autant qu'aucune campagne auprès des militant-es, des salarié-es et des retraité-es n'a été engagée pour permettre une meilleure compréhension des enjeux et une connaissance des analyses et des propositions CGT. C'est une négociation « à froid », alors que le sujet de la retraite et encore plus celui des complémentaires ne sont pas la tasse de thé de nos militant-es.

L'Agirc-Arrco, caisse de retraite complémentaire, est le « cheval de Troie » d'une vision du patronat et du gouvernement qui vise à imposer un système de retraite à points, comme avec la tentative de réforme en 2019 que la CGT a combattue et a réussi à imposer son retrait. Passage nécessaire pour ouvrir à la capitalisation comme le suggère le COR « pour ceux qui peuvent ».

D'ailleurs, le Medef a essayé durant la négociation d'introduire une partie de capitalisation pour les cadres en échange de suppression de cotisation Agirc-Arrco pour les entreprises.

Dans les prochaines années, voir prochains mois, une volonté du Medef et de la nouvelle secrétaire générale de la CFDT, à « réfléchir à une transformation de notre système sur la base de 2019 » se fait entendre, sous prétexte que l'on a atteint les limites du système de retraite à prestations définies, à un système à cotisations définies comme celui de l'Agirc-Arrco.

Un rapprochement entre la caisse vieillesse et de l'Agirc-Arrco reste un objectif pour Macron et le capital pour aller à un système de retraite à trois niveaux. Au niveau des entreprises et des groupes, un système à point et la capitalisation.

union confédérale des retraités • 263 rue de Paris case 3-1 • 93515 Montreuil cedex

Secrétariat général : 01 55 82 83 70 • Politique financière : 01 55 82 83 71 • Vie syndicale : 01 55 82 83 69 ou 83 79 •
Fax : 01 55 82 83 75 • E-mail : ucr@cgt.fr • Site : www.ucr.cgt.fr

Cela remettrait en cause, de fait, le principe d'une Sécurité sociale intégrale, alors que la CGT a décidé de mener une campagne sur ce thème.

Le lien avec le PLFSS 2024, mis en débat à l'Assemblée nationale, et les 89 milliards € d'exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises qui alimentent les actionnaires et la baisse du coût de travail, nous semble évident.

La responsabilité de toute la CGT pour reconquérir notre Sécurité sociale et renforcer notre système de retraite par répartition se gagnera avec les syndiqué·es et salarié·es et les retraité·es.

Mettre cette question en débat lors d'une CEC serait utile et constructif pour mobiliser et faire connaître nos propositions, peser sur les futures négociations et construire un rapport de force à la hauteur des enjeux.

Pour l'UCR-CGT

Marc bastide,
Secrétaire général